



BULLETIN D'ADHESION 2021 A L'ASSOCIATION A.P.T.E.

COTISANT MEMBRE ACTIF (voir verso)

- Merci de bien vouloir indiquer le nom de la personne accompagnée par l'association :

Nom : Prénom :

Cocher l'établissement de rattachement : ESAT Plaisance ESAT Moskowa

ADHERENT 1 : Nom : M./Mme **Prénom :**

Lien avec la personne accompagnée* :

Adresse :

Téléphone fixe : **Portable :**

Mail :

ADHERENT 2 : Nom : M./Mme **Prénom :**

Lien avec la personne accompagnée* :

Adresse :

Téléphone fixe : **Portable :**

Mail :

() Merci de bien vouloir indiquer votre lien avec la personne accompagnée : père, mère, frère, sœur ; Autres : tuteur, curateur*

Si vous êtes une personne qualifiée nommée par le Conseil d'administration cochez ici

Montant de la cotisation de membre actif : 40 € x nombre de cotisant(s) = _____ €

Don : _____ €

Total** : _____ €

*(**) Toute somme versée à ce titre fera l'objet d'un reçu fiscal donnant droit à une déduction de 66% sur l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable. Le reçu fiscal vous sera adressé par courrier ou par mail.*

Règlement de la cotisation :

Par chèque à l'ordre de A.P.T.E.

Par virement bancaire - RIB 30004 02790 00010145347 48 – **IBAN FR76 3000 4027 9000 0101 4534 748**

BIC BNPAFRPPXXX - Bénéficiaire : APTE ASSOCIATION POUR LE TRAVAIL ET L'EPANOUISSEMENT

Merci de bien indiquer dans le libellé du virement « votre nom et le motif : cotisation(s)/don APTE »

Veillez adresser le bulletin d'adhésion dûment complété avec le règlement au Siège de l'association :

Par courrier à : **APTE, 20 rue de l'Eure - 75014 Paris**

ou par mail : **adhesion@apte.paris**

Date :

Signature(s) :

Plus d'informations au verso



Extrait des statuts APTE

TITRE II : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Extrait de l'article 7 : Statuts de membre de l'association

...

Les membres actifs sont des personnes physiques, parents ou personnes exerçant la tutelle d'une personne prise en charge dans les établissements de l'association. *Il ne peut y avoir plus de deux membres actifs par personne prise en charge.* Les membres actifs acquittent une cotisation fixée annuellement par l'assemblée générale ordinaire. Ils participent aux assemblées générales avec voix délibérative.

Le Conseil d'administration peut présenter à l'assemblée générale ordinaire la candidature en tant que membre actif de l'association, *de personnes physiques qualifiées* ou de personnes morales dûment habilitées.

...

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2020

Point 6 de l'ordre du jour : Fixation des cotisations pour l'année 2021

Extrait de la résolution N°6 : L'assemblée générale fixe le montant des cotisations à l'Association APTE pour l'exercice 2021 à :

- 40 euros pour les membres actifs
- A partir de 100 euros pour les membres bienfaiteurs

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Important : Nous vous informons que les informations recueillies pour constituer le fichier des adhérents de l'association APTE sont informatisées et conservées par l'Association elle-même pour la durée de votre adhésion. Elles ne servent que pour la gestion de votre adhésion et ne sont pas communiquées à des tiers. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 renforcée par le règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en écrivant au siège social ou par mail sur dpo.apte@apte.paris